

RCS : SAVERNE
Code greffe : 6751

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SAVERNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1975 B 00061
Numéro SIREN : 558 504 403
Nom ou dénomination : AMELEC - AIR-MECANIQUE-ELECTRICITE-CHAUFFAGE

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2022 sous le numéro de dépôt 2233

A M E L E C

AIR – MECANIQUE – ELECTRICITE – CHAUFFAGE

Société à responsabilité limitée au capital de 200000 euros

Siège social : 37 avenue de la gare - 67560 ROSHEIM

558 504 403 RCS SAVERNE

TEXTE DE LA RESOLUTION D’AFFECTATION DE RESULTAT

SOUMISE ET ADOPTE A L’ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 30 04 2021

TROISIEME RESOLUTION

L’assemblée générale décide d’affecter le bénéfice de l’exercice clos le 31 décembre 2020, s’élevant à 11 123,00 euros, de la manière suivante :

- au totalité au compte « Report à nouveau » 11 627.00 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L’assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l’article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende (par part)
31 12 2019	0
31 12 2018	0
31 12 2017	0

La gérance

Charles STAHL



N° de Dossier : AMELEC

En Euro

BHU

ACTEX SARL 105 AVENUE DE COLMAR 68200 MULHOUSE

S.A.R.L. AMELEC

37 Avenue de la Gare
67560 ROSHEIM

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

*Certifié conforme
à l'original.*

2050

*Charles STALL
gérant*

Réel Normal BIC



Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2021

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
6700301	150593	62	RM	651
N° Siret		55850440300020		

Exercice ouvert le	01/01/20	Exercice clos le	31/12/20	
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				X
SIPMS imposables (cocher la case)				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
S.A.R.L. AMELEC 37 Avenue de la Gare 67560 ROSHEIM	
SIRET 5 5 8 5 0 4 4 0 3 0 0 0 2 0	Mél : cstahl@euroclima.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

B RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

C ACTIVITÉS

Activités exercées Commerce de gros (commerce interentreprise) Si vous avez changé d'activité, cochez la case

D RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (en milliers de €, arrondis à la décimale la plus proche de 2000 €)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i> <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i> <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art. 44 <i>undecies</i> <input type="checkbox"/>	
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i> <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i> <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i> <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i> <input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i> <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
	Zone de développement prioritaire, art.44 <i>septdecies</i> <input type="checkbox"/>		
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W* du CGI (cocher la case)

E IMPÔTS (en milliers de €, arrondis à la décimale la plus proche de 2000 €)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

F CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (en milliers de €, arrondis à la décimale la plus proche de 2000 €)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS (C/O/D/A/C) (en milliers de €, arrondis à la décimale la plus proche de 2000 €)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé ERP WAVESOFT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

I NOM ET ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ

ACTEX SARL 105 AVENUE DE COLMAR 68200 MULHOUSE

Tél : 0389565656

J NOM ET ADRESSE DU SIGNATAIRE

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné : Date : 12/04/21 Lieu : ROSHEIM

Qualité et nom du signataire : CO GERANT

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné

Signature : STAHL CHARLES

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :



ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a
payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)	c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e
	f
	g
	h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
1	2	3	4	5	6	7	8
STAHL STAHL CHARLES 37 AVENUE DE LA GARE 67560 ROSHEIM COGERANT	5598	2020	30 000		1 874		
STAHL STAHL HUBERT 25 ROUTE DE ROSHEIM 67530 OTTROT COGERANT		2020	30 000				

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALEURS A LONG TERME IMPOSEES A 15 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

Copyright Groupe ISA 2021 ISACOMPTA

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

N°15949*03

Désignation de l'entreprise : <u>S.A.R.L. AMELEC</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>		
Adresse de l'entreprise <u>37 Avenue de la Gare 67560 ROSHEIM</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>		
Numéro SIRET* <u>5 5 8 5 0 4 4 0 3 0 0 0 2 0</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N clos le, <u>31/12/2020</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC	
	Frais de développement*	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	13 687
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
ACTIF IMMOBILISE * IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	84 820
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	131 705
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	62 957
	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	22 515
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	4 973
TOTAL (II)		BJ	BK	320 658
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	BL	BM	
		BN	BO	
		BP	BQ	
		BR	BS	
		BT	BU	382 220
	CRÉANCES	BV	BW	
		BX	BY	82 628
		BZ	CA	22 936
	DIVERS	CB	CC	
		CD	CE	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI	2 156
TOTAL (III)		CJ	CK	611 407
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN		
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
				2 469
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		S.A.R.L. AMELEC		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)		DA	200 013	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	20 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)		DF	22 350	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)		DG	92 098	
	Report à nouveau		DH	-211 820	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	11 627	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	134 268	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligatoires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	197 518	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)		DV	125 204	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	79 363	
	Dettes fiscales et sociales		DY	112 027	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	514 112		
Ecart de conversion passif *		ED	TOTAL (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	648 380		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	509 112	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		S.A.R.L. AMELEC		Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
		1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
				2	3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	13 687	KE	KF
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK	KL
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN	KO
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencés*, aménagements des constructions	[Dont Composants M2]	KP	84 820	KQ	KR
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]	KS	141 641	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	12 029	KW	KX
		Matériel de transport *		KY	10 494	KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	44 903	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ
	Avances et acomptes			LK		LL	LM
	TOTAL III			LN	293 887	LO	LP
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T	
	Autres participations		8U	22 515	8V	8W	
	Autres titres immobilisés		IP		IR	IS	
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	4 973	IU	IV	
	TOTAL IV		LQ	27 489	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	335 063	ØH	ØJ	1 300

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virements de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			3	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
		1	2	3	4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	13 687	LW	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX		LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA		MB	MC	
		Sur sol d'autrui	IR	MD		ME	MF	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS	MG	84 820	MH	MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	11 236	MK	131 705	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers	IU	MM		MN	12 029	MO
		Matériel de transport	IV	MP	129	MQ	10 365	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	4 340	MT	40 563	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ		NA	NB	
	Avances et acomptes		NC	ND		NE	NF	
	TOTAL III		IY	NG	15 705	NH	279 482	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU		M7	ØW		
	Autres participations	IØ	ØX		ØY	22 515	ØZ	
	Autres titres immobilisés	II	2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2	2E		2F	4 973	2G	
	TOTAL IV	I3	NJ		NK	27 489	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	15 705	ØL	320 658	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. AMELEC					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice N clos le <u>31/12/2020</u>						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".</p>						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....					-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....					=	
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>S.A.R.L. AMELEC</u>										Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	13 687	PF		PG		PH	13 687				
Terrains			PI		PJ		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ					
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU					
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV	80 705	PW	1 300	PX		PY	82 005				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	135 344	QA	3 480	QB	11 236	QC	127 589				
Autres immobilisations	Inst.générales, agencements, aménagements divers		QD	12 029	QE		QF		QG	12 029				
	Matériel de transport		QH	10 388	QI	106	QJ	129	QK	10 365				
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	36 435	QM	4 268	QN	4 340	QO	36 364				
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT					
TOTAL III			QU	274 902	QV	9 155	QW	15 705	QX	268 352				
TOTAL GENERAL (I + II+ III)			ØN	288 590	ØP	9 155	ØQ	15 705	ØR	282 040				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
		DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6						
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1						
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8						
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6						
	Sur sol d' autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4						
	Inst. gales, agenc et am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2						
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9						
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7						
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5						
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3						
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1						
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8						
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO						
Total général (I + II + III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV						
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ					
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *												
			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9					
Primes de remboursement des obligations									SP					

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise S.A.R.L. AMELEC Néant <input type="checkbox"/> *						
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5 000 5W	5 000 5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	5 000 TV	5 000 TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	1 029 6U	617 6V	6W	1 646
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	1 029 TY	617 TZ	UA	1 646	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	6 029 UB	617 UC	5 000 UD	1 646	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	617	5 000		
		UG				
		UJ				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévus à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. AMELEC		Néant <input type="checkbox"/> *									
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	4 973	UV		UW	4 973			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	2 469		2 469					
	Autres créances clients		UX	80 159		80 159					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2 425		2 425				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	2 434		2 434				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	18 078		18 078					
	Charges constatées d'avance		VS	2 156		2 156					
TOTAUX			VT	112 695	VU	107 721	VV	4 973			
RENOIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	197 518		192 518		5 000			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	79 363		79 363						
Personnel et comptes rattachés		8C	28 713		28 713						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	59 920		59 920						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	20 737		20 737					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 658		2 658					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	125 204		125 204						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	514 112	VZ	509 112		5 000			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	245 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL	125 204		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	100 000	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. AMELEC		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	<input type="checkbox"/>	Néant	<input type="checkbox"/>	* Exercice N, clos le : 31/12/2020		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	11 627	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					WE		
		Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)					WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)					RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	18 596	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)					XX	18 596
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*					XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)							I7		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI				L7		
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %							K7	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							I8			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)				SW			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro				M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
							TOTAL I	30 223		
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre IID)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR)								
		- imposées au taux de 0 %								
		- imposées au taux de 19 %								
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								
		- imputées sur les déficits antérieurs								
Autres plus-values imposées aux taux de 19 %										
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										
Régime des sociétés mères et des filiales * (Produit net des actions et parts d'intérêts : Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation							2A			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										
Majoration d'amortissement*										
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	J.E.I. (art.44 sexies A)	L5			
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 quaterdecies)	PA			
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 quaterdecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC			
		Bassin rural à dynamiser (art. 44 quaterdecies)		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				YH			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				YC			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				YD			
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit				ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL								
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
							TOTAL II	17 277		
III. RÉSULTAT FISCAL										
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					{	bénéfice (I moins II)	XI	12 946		
					{	déficit (II moins I)	XI			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL	12 946		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	0		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Handwritten signature or initials.

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>S.A.R.L. AMELEC</u>			Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	569 507
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)			K5	12 946
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	556 561
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)			YK	556 561
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés, pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT	5 226
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice	
			Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *			ZV	18 596
Provisions pour risques et charges *			ZW	17 277
			8X	8Y
			8Z	9A
			9B	9C
Provisions pour dépréciation *			9D	9E
			9F	9G
			9H	9J
Charges à payer			9K	9L
			9M	9N
			9P	9R
			9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN	18 596
			YO	17 277
			↓	
			ligne WI	
			↓	
			ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>S.A.R.L. AMELEC</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC	-222 943	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves		ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	11 123		Dividendes		ZE			
	Prélèvements sur les réserves		ØE			Autres répartitions		ZF			
	TOTAL I		ØF	-211 820		Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)		ZG		-211 820	
					TOTAL II		ZH		-211 820		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)		J7					YQ	1 063		
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNÉS	- Sous-traitance							YT			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)		J8	2 666				XQ	26 666		
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	14 037		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	28 352		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		ES					ST	105 627		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD							ZJ	174 683		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	4 923		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS					9Z	9 884		
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD							YX	14 807		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	237 951		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	91 690		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2020)							ØB	171 470		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK		%	
	- Numéro de centre agréé *		XP						ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : <u>S.A.R.L. AMELEC</u>					Néant <input type="checkbox"/> *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1	MIG MAN 385 COMPL	1 479	1 479			
	2	POINCON B12-88	1 306	1 306			
	3	MATRICC 75-76	1 951	1 951			
	4	MOULE	6 500	6 500			
	5	RACHAT CITROEN B	129	129			
	6	SERVEUR SIEMENS+	2 591	2 591			
	7	ORDINATEUR FUJITS	650	650			
	8	ORDIANTEUR FUJITS	650	650			
	9	ORDIANTEUR PORT T	449	449			
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)		(B)		(C)
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪					avec une ventilation par taux		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. AMELEC

Néant *Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,80 % Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)

- Entreprises soumises à l'IS
 Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'IS relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>S.A.R.L. AMELEC</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. AMELEC		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020	
		Durée en nombre de mois	
		1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	7
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 171 301
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
		OX	1 171 301
TOTAL 1			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	2 483
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	2 500
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
		OM	4 983
TOTAL 2			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	565 777
Variation négative des stocks		OQ	1 250
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	130 280
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	2 666
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	4 384
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
		OJ	704 357
TOTAL 3			
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		OG	471 927
(Total 1 + total 2 - total 3)			
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		SA	471 927
Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 171 301
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	7
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 0
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 0
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG)

(1) Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 55850440300020

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.R.L. AMELEC

ADRESSE (voie) 37 Avenue de la Gare

CODE POSTAL 67560 VILLE ROSHEIM

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	6000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code Postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique STAHL Prénom(s) CHARLES
 Nom marital STAHL % de détention 93.3000 Nb de parts ou actions 5 598.00
 Naissance : Date 10/05/1963 N° Département 67 Commune STRASBOURG Pays France
 Adresse : N° 37 Voie AVENUE DE LA GARE
 Code Postal 67560 Commune ROSHEIM Pays France

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
 Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code Postal [] Commune [] Pays []

Copyright Groupe ISA (2021) ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.